

CMP BASSMS DU 09 JUILLET 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE SUD

Déclaration liminaire CMP BASS-MS du 09 juillet 2024

L'agrément de l'accord du 4 juin a été salué par l'ensemble des acteurs notre secteur.

Dans ce contexte, Nous nous étonnons des positions des départements de France demandant la suspension de la mise en application de l'accord en expliquant, que cette mesure avait été décidé » sans concertation ».

Ces derniers font valoir qu'ils n'ont pas de garanties financières de la part de l'état.

SUD Santé-Sociaux sollicite un éclairage et demande à ce que les enveloppes fléchées soient distribuées au plus vite pour permettre une effectivité de l'accord immédiate.

Il en va de la loyauté et de la confiance dans le secteur que les accords signés en CMP se concrétisent au plus vite dans l'ensemble du secteur.

Au regard des enjeux, notre fédération demande à ce que ce point soit vu préalablement à l'ordre du jour.

Paris le 9 juillet 2024

